

Côte d'Ivoire

Après un conflit de longue date, d'intenses combats éclatent en 2010 à la suite de la première élection présidentielle en Côte d'Ivoire depuis l'élection de Laurent Gbagbo en octobre 2000. Alors que les Nations Unies ont confirmé les résultats en faveur d'Alassane Ouattara, Gbagbo et ses partisans refusent de céder le pouvoir. S'ensuivent trois mois de combats intenses.

La **Fondation Wayamo** et la **Fondation Konrad Adenauer** retracent les principaux événements qui ont conduit le Procureur de la Cour pénale internationale à accuser Gbagbo et Charles Blé Goudé de crimes contre l'humanité (meurtre, viol et autres actes inhumains). En 2019, Gbagbo et Blé Goudé sont acquittés par la CPI de tous les chefs d'accusation. Le Procureur a interjeté appel de cette décision, qui est maintenant examinée par la Chambre d'appel de la CPI.

 Lutte contre l'impunité au niveau national

 Lutte contre l'impunité au niveau international



23 JUIL. 2000

Nouvelle Constitution

La Côte d'Ivoire adopte une nouvelle constitution qui confère aux traités et accords internationaux une autorité juridique supérieure aux lois nationales. Une fois ratifié, un traité international est intégré dans le système juridique national sans qu'il soit nécessaire de prendre d'autres mesures pour que ses dispositions soient applicables en droit interne.

2000

Présidence de Laurent Gbagbo



Laurent Gbagbo © 2012 Paterne Didi Flickr

18 AVRIL 2003

Gbagbo reconnaît la Cour pénale internationale

Le Président Laurent Gbagbo reconnaît la compétence ad hoc de la CPI, permettant une éventuelle enquête sur les crimes présumés commis par son régime.

11 AVRIL 2011

Simone et Laurent Gbagbo sont arrêtés

Le couple présidentiel est arrêté à son domicile par une coalition des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et des forces françaises.

MAI 2011

Inauguration du Président Alassane Ouattara

Le Président Ouattara s'engage à mettre fin à l'impunité contre les crimes graves.

JUIN 2011

Création de la Cellule Spéciale d'Enquête relative à la crise post-électorale

Créée en juin par décret ministériel, la Cellule Spéciale d'Enquête (CSE) est composée de magistrats, officiers de police judiciaire et greffiers. Elle est chargée d'enquêter sur les crimes et délits commis après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle le 28 novembre 2010. Ses enquêtes judiciaires se concentrent sur les crimes perpétrés pendant la crise post-électorale, à l'exception des cas relevant de la compétence du tribunal militaire.

JUILLET 2011

Création de la Commission Nationale d'Enquête relative à la crise post-électorale

En juillet 2011, le gouvernement ivoirien crée la Commission Nationale d'Enquête. Cette commission administrative (non judiciaire) a pour mandat d'enquêter sur la crise post-électorale.

SEPTEMBRE 2011

Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation

La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) est lancée avec pour mandat de créer les conditions de la réconciliation et de forger l'unité.

3 OCTOBRE 2011

Le Procureur de la CPI ouvre une enquête

Le Bureau du Procureur de la CPI ouvre une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire après avoir obtenu l'autorisation de la chambre préliminaire de la Cour. L'enquête aurait pu porter sur les crimes commis à partir du 19 septembre 2002, mais s'est plutôt concentrée sur les crimes contre l'humanité prétendument commis pendant les violences post-électorales de 2010-2011.

30 NOVEMBRE 2011

Les autorités ivoiriennes livrent Gbagbo à la CPI

5 DÉCEMBRE 2011

Gbagbo comparait pour la première fois devant la CPI

29 FÉVRIER 2012

Mandat d'arrêt à l'encontre de Simone Gbagbo

La Chambre préliminaire III de la CPI émet un mandat d'arrêt à l'encontre de Simone Gbagbo.

15 FÉV. 2013

Ratification du Statut de Rome

La Côte d'Ivoire ratifie le Statut de Rome, rendant ainsi ses dispositions directement applicables sur son territoire.

La Côte d'Ivoire ratifie le Statut de Rome © 2013 CPI

DÉCEMBRE 2013

Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction

La Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction (CSEI) remplace la CSE. Au début du mois, le président Ouattara annonce que la Cellule Spéciale n'est plus nécessaire. Sous la pression des acteurs nationaux et internationaux, le gouvernement fait marche arrière et étend le mandat de la Cellule pour créer la CSEI.

22 MARS 2014

Les autorités ivoiriennes livrent Charles Blé Goudé à la CPI

27 MARS 2014

Charles Blé Goudé comparait pour la première fois devant la CPI

12 JUIN 2014

Les juges de la CPI confirment les charges contre Laurent Gbagbo

La Chambre préliminaire I confirme les quatre charges d'accusation de crimes contre l'humanité (meurtre, viol et autres actes inhumains) à l'encontre de Gbagbo.

JUILLET 2014

Procès en relation avec le rapport de la Commission Nationale d'Enquête (CNE)

Vingt personnes auraient été poursuivies par la CSEI en relation avec le rapport de la CNE. Les enquêtes portent sur des crimes commis par toutes les parties et conduisent à l'inculpation de huit militaires pro-Ouattara. Les partisans de Ouattara inculpés sont toujours en poste et, en 2020, aucun d'entre eux n'a été jugé.

11 DÉCEMBRE 2014

Les juges de la CPI confirment les charges contre Charles Blé Goudé

La Chambre préliminaire I confirme les charges d'accusation de crimes contre l'humanité (meurtre, viol et autres actes inhumains) à l'encontre de Blé Goudé.

11 DÉCEMBRE 2014

La CPI rejette l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Côte d'Ivoire dans l'affaire Simone Gbagbo

Les juges rejettent l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Côte d'Ivoire, affirmant que Simone Gbagbo ne pouvait pas être jugée à la CPI parce qu'elle allait être jugée en Côte d'Ivoire pour des crimes commis pendant les violences électorales de 2010-2011. La Chambre a estimé que les autorités ivoiriennes ne prenaient pas de mesures « tangibles, concrètes et progressives » pour déterminer si Simone Gbagbo était pénalement responsable du même comportement que celui qui est allégué dans l'affaire portée devant la Cour.

26 DÉC. 2014

Procès de Simone Gbagbo et de 82 co-accusés

Le procès de Simone Gbagbo et de 82 co-accusés s'ouvre à la Cour d'assises d'Abidjan. Le procès concerne à la fois les militants et les miliciens présumés qui ont soutenu Gbagbo, ainsi que les membres du dernier gouvernement de Gbagbo. Les accusés sont jugés pour crimes contre l'État (« atteinte à la sûreté de l'État ») et non pour crimes internationaux. Les groupes de défense des droits de l'Homme critiquent la procédure, affirmant que les avocats de la défense n'ont pas eu accès aux dossiers de leurs clients, que les témoins ne sont pas fiables, que la protection des témoins est insuffisante et que les enquêtes sont incomplètes. (OIDH 2015)

Simone Gbagbo © 2014 CPI

MARS 2015

Procès militaires

Les procureurs militaires sont contraints, par manque de preuve, d'abandonner les poursuites engagées contre deux commandants pro-Gbagbo pour leur rôle dans le bombardement de zones résidentielles d'Abobo en mars 2011. La justice militaire juge une poignée d'affaires impliquant des officiers et des soldats pro-Gbagbo pour meurtre de civils pendant la crise, mais son travail est critiqué pour son manque de rigueur par des groupes internationaux et locaux de défense des droits de l'Homme.

10 MARS 2015

Verdicts pour Simone Gbagbo et les 82 co-accusés

Le tribunal rend des verdicts différents. Simone Gbagbo est condamnée à 20 ans de prison, soit le double de la peine demandée par le procureur. Les observateurs de la société civile jugent les verdicts sévères étant donné les lacunes de l'enquête et la faiblesse des preuves présentées. Suite au mandat d'arrêt de la CPI émis contre Simone Gbagbo, des accusations de crimes de guerre ont été ajoutées pendant le procès en Côte d'Ivoire.

11 MARS 2015

Les affaires à l'encontre de Gbagbo et Blé Goudé sont jointes

La Chambre de première instance I accède à la demande du Procureur de joindre les affaires Gbagbo et Blé Goudé, au motif que les charges dans les deux affaires sont suffisamment similaires, que la jonction ne cause pas un préjudice grave aux accusés et qu'elle est dans l'intérêt de la justice.

Laurent Gbagbo (gauche) et Charles Blé Goudé (droite) © 2015 CPI

MARS 2015

Création d'une Commission de réparation

La Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV) est créée par ordonnance présidentielle pour mener à bien le processus de réparation des victimes parallèlement au Programme National de Cohésion Sociale (PNES). La CONARIV a pour mandat de produire une liste consolidée de toutes les victimes de la crise ivoirienne et de superviser la mise en œuvre du programme de réparation.

JUIN 2015

Clôture des enquêtes?

Les organisations de défense des droits de l'Homme considèrent comme crédibles les informations selon lesquelles certaines enquêtes seraient sur le point d'être clôturées. Elles réagissent en envoyant une lettre publique au Président Ouattara pour lui demander de permettre la poursuite des affaires en Côte d'Ivoire.

28 JAN. 2016

Début du procès de Blé Goudé et Gbagbo

Le procès conjoint s'ouvre devant la Chambre de première instance I de la CPI à La Haye. Le Procureur présente des preuves pendant 231 jours d'audience.

Ouverture du procès de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé © 2016 CPI

20 JUILLET 2016

Mandat de la CSEI élargi au terrorisme

Un communiqué du gouvernement annonce la décision du Conseil des ministres d'adopter un décret élargissant le mandat de la CSEI pour y inclure le terrorisme.

30 OCT. 2016

La Côte d'Ivoire adopte une nouvelle constitution

Président Alassane Ouattara à Washington, États-Unis. © Domaine public

DÉCEMBRE 2016

Les affaires nationales se poursuivent

Le rapport de l'expert indépendant des Nations Unies sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'Homme, constate qu'en décembre 2016, 17 affaires liées à la crise post-électorale sont en instance, 31 des 66 affaires ont déjà été jugées, 29 dossiers se trouvent devant la chambre d'accusation et 6 dossiers sont en instance de jugement devant la cour d'appel.

13 AVR. 2017

Un Général condamné à 18 ans

Le Général Bruno Dogbo Blé, ancien commandant en chef de l'armée, est condamné à 18 ans de prison pour arrestations et détentions illégales, assassinat, disparitions forcées et enlèvement de corps.

18 JUIL. 2017

Un ancien ministre de Gbagbo condamné

Assoa Adou est condamné à quatre ans de prison et à une amende de 200 000 francs CFA pour trouble à l'ordre public, en vertu de l'article 169 du tribunal pénal. Le tribunal a ajouté ce chef d'accusation, qui n'existait pas dans les accusations initiales.

Général Assoa Adou © 2016 Issam Zelij / Jeune Afrique

MARS 2017 & JUILLET 2018

La Cour Suprême annule l'acquiescement de Simone Gbagbo

Le 18 mars 2017, Simone Gbagbo poursuivie pour crimes contre l'humanité est acquittée par la Cour d'assises d'Abidjan, mais en juillet 2018, cette décision est annulée par la Cour Suprême. Des problèmes d'équité du procès sont soulevés : notamment le fait que ses avocats aient suspendu leur participation lorsque le président du tribunal a refusé de convoquer des témoins considérés comme essentiels pour sa défense, à savoir cinq hauts fonctionnaires, dont le président de l'Assemblée nationale.

23 JUILLET ET 3 AOÛT 2018

La Défense dépose une requête « No Case to Answer Motion »

En juillet et août, la Défense de Gbagbo et Blé Goudé dépose des demandes d'acquiescement immédiat.

6 AOÛ. 2018

Déclaration d'amnistie

La déclaration d'amnistie inclut l'ancienne première dame Simone Gbagbo, l'ancien directeur du protocole du président de l'Assemblée nationale Souleymane Kamaraté, et de nombreuses autres personnes proches de l'ancien président Laurent Gbagbo, dont les anciens ministres Assoa Adou et Lida Kouassi Moïse. La déclaration exclut 60 personnes faisant l'objet d'une enquête pour « crimes de sang » sans préciser leur identité. Bien plus de 60 personnes ont été accusées de ces crimes, ce qui a semé la confusion quant à savoir à qui l'amnistie s'appliquait.

« Gbagbo libéré » © 2019 Clara Sanchiz, Flickr

15 JAN. 2019

Gbagbo et Blé Goudé acquittés

Une majorité de juges acquittent Gbagbo et Blé Goudé avant que la défense ne présente ses arguments.

Les juges de la CPI acquittent Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé © 2019 CPI

1 FÉVRIER 2019

Libération de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sous conditions

La Chambre d'appel impose des conditions à leur mise en liberté, qui ont été assouplies en mai 2019. Gbagbo et Blé Goudé ne sont plus au quartier pénitentiaire de la CPI.

JUIN 2019

Entrée en vigueur du nouveau Code pénal

La Côte d'Ivoire adopte un nouveau Code pénal qui comprend les définitions actualisées des crimes internationaux, conformément au Statut de Rome.

SEPTEMBRE 2019

Le Procureur de la CPI interjette appel de cet acquiescement

AVRIL 2020

Les chefs rebelles jugés par contumace

L'ancien chef rebelle Guillaume Soro est jugé par contumace. Il est condamné à 20 ans de prison et de privation des droits civiques pour détournement de fonds publics et blanchiment d'argent. Il s'agit du premier procès et de la première condamnation d'un auteur présumé de crimes graves à l'encontre des partisans de Ouattara. Les accusations portées contre lui n'étaient pas liées au conflit.

31 MARS 2021

La Chambre d'appel de la CPI confirme l'acquiescement de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé.